

10. Pour ce qui regarde les sauvages de cette province, ils demandent avec instance que leurs réserves soient délimitées, des écoles ouvertes et les autres clauses du traité mises à exécution. Je considère important qu'un ou des officiers du gouvernement soient en rapports constants avec ces tribus, et voient à l'exécution rigoureuse des clauses du traité.

20. J'attire l'attention sur la position singulière d'un parti de la nation des Sioux au nombre d'environ deux cents hommes et cinq cents âmes. Ces sauvages sont arrivés dans la province il y a quelques années, après avoir fui du sol des Etats-Unis. Ils campent en hiver au Portage, où les colons se plaignent beaucoup de l'incommodité et de la dépense que leur cause leur présence, et d'être obligés de les pourvoir de vivres. Quelques-uns des Sioux aident aux colons blancs dans leurs travaux durant l'été. Ils ont demandé des terres, et on les a portés à croire, comme je l'ai appris, qu'une réserve leur serait assignée ; s'il en était ainsi, ilsensemenceraient le sol et pourraient alors s'éloigner de l'établissement. Je pense qu'il serait sage de leur donner une réserve, mais je vous renvoie à la dépêche du gouverneur Archibald, No. 305, du 27 décembre 1871, qui traite la question sur toutes ses faces.

30. Il existe certain mouvement parmi les tribus sauvages des territoires du Nord-Ouest et des Etats-Unis. Je crois qu'il est en partie créé par la commission des limites, Ils ne comprennent pas l'objet de sa mission et pensent que les deux nations s'unissent contre eux. Un parti de Sioux des Etats-Unis est venu ici l'été dernier, et s'en est allé en se plaignant d'avoir été insulté et en menaçant de revenir en grand nombre au printemps. Cette tribu est des Montagnes Noires, à l'ouest du Missouri, et j'ai appris qu'elle compte deux mille guerriers. Les sauvages du lac Rouge, sur la frontière américaine, ont envoyé du tabac aux Sioux de notre territoire, dans la vue, croit-on, d'agir en commun au sujet de la commission des limites.

On a dit aux sauvages de la plaine, comme j'en ai été informé, qu'il recevraient une visite l'été dernier du commissaire, pour préparer la voie à un traité ; mais on n'a pas rempli cette promesse ; comme les sauvages tiennent rigoureusement aux choses qui leur sont promises, on devrait se rendre à leur désir aussitôt que possible.

Après avoir donné un aperçu de l'état des affaires avec les tribus sauvages, on ne trouvera pas mauvais que je fasse une suggestion pratique sur la meilleure manière de traiter avec elles. Je crois qu'on peut se faire de ces sauvages de bons alliés et de sincères amis en les traitant avec bonté et justice. Des hommes en qui ils ont confiance devraient leur expliquer la partie réelle de la délimitation du pays et du tracé du chemin de fer ; et les stipulations des traités devraient être scrupuleusement exécutées.

Pour atteindre ce but, je proposerais de nommer commissaire des sauvages résidant ici, un bon homme d'affaire pouvant conclure des traités, s'occuper de comptabilité, etc. ; ce fonctionnaire devrait être aidé de deux assistants-commissaires, natifs du pays, familiers avec les dialectes des sauvages et en qui ceux-ci aurait confiance, et choisis parmi les métis anglais et français. Par exemple, un homme comme l'Hon. James McKay, qui joint d'une grande influence sur les tribus sauvages et qui leur fait des présents considérables à même sa bourse, — présents qui se sont élevés dans une seule année jusqu'à \$1,500, — serait d'une grande valeur dans une telle position, et je crois que les services de deux hommes de ce genre pourraient être assurés moyennant une très-petite somme par année.

Il serait aussi nécessaire de mettre à la disposition des commissaires, tous les ans, une certaine somme qui serait donné en présents à l'occasion de la visite des sauvages.

Comme il est de la plus haute importance de conserver la confiance des sauvages et d'entretenir des relations amicales avec eux, je soumetts ces vues à la considération du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MORRIS.

L'Honorable

Secrétaire d'Etat pour les provinces.